



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS DE L'EURE

# FORCE OUVRIERE

✉ 17 ter rue de la côte blanche - Bourse du Travail - 27000 EVREUX  
☎ : 02.32.33.04.67 - 📧 : udfo27@wanadoo.fr - www.27.force-ouvriere.org



Fédération  
Nationale des  
services publics  
et des agents  
territoriaux  
Force ouvrière  
de l'Eure

Evreux, le 4 mai 2020

à l'attention des Mesdames et Messieurs les Maires de l'Eure  
et de leurs conseils municipaux  
Monsieur le Président du Conseil Départemental

Mesdames et messieurs les maires et élus des conseils municipaux,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental

Comme vous le savez, le 13 avril dernier le président de la République a annoncé sa décision d'organiser la reprise des cours dans tous les établissements scolaires à partir du 11 mai 2020.

Le retour dans les établissements serait envisagé en fonction d'un protocole sanitaire national, décliné en protocoles locaux, en fonction du classement de l'état sanitaire dans le département (vert/rouge) et surtout en fonction des choix locaux. Le principe a été énoncé par le 1<sup>er</sup> ministre. « *Les acteurs de terrain trouveront des solutions et je leur fais confiance.* » Autrement dit, le gouvernement a décidé le transfert de responsabilité (y compris juridique) sur les personnels et les collectivités locales et de placer nos collègues du premier degré et les agents communaux en première ligne d'exposition aux risques de contamination dès le 11 mai. Pourtant nos collègues des hôpitaux alertent sur le fait qu'ils ne seront pas en capacité de faire face à une nouvelle vague de l'épidémie.

Le ministre de l'Éducation Nationale a rappelé aux personnels leur obligation d'assurer leur service à partir du 11 mai 2020, contestant par avance toutes les procédures de droit de retrait. De même il a rappelé aux familles l'obligation de fréquentation scolaire dès l'âge de 3 ans. D'ailleurs, pour inciter les familles à envoyer leurs enfants à l'école, le gouvernement a annoncé que les autorisations spéciales d'absences « Covid 19 » qui permettent aux fonctionnaires de rester à la maison pour garder leurs enfants seraient transformées en congés. Les enfants des personnels de l'Éducation nationale, comme ceux des hospitaliers et des agents territoriaux seraient prioritaires pour être pris en charge dans les écoles, exposant ainsi doublement leur famille à des risques de contamination.

Pourtant le 16 mars, le président de la République justifiait la fermeture des classes dans les écoles, collèges et lycées dans les termes suivants : « *Nos enfants et les plus jeunes, selon le conseil scientifique, sont celles et ceux qui propagent le plus rapidement le virus. C'est à la fois pour les protéger et réduire la dissémination du virus à travers le territoire* » qu'il a alors pris la décision de fermer les établissements scolaires.

Cette affirmation du 16 mars ne serait-elle plus d'actualité aujourd'hui ? Malheureusement la pandémie est toujours là et les scientifiques craignent l'arrivée d'une deuxième vague en particulier dans les zones qui n'ont pas encore été trop affectées, tel notre département.

C'est pourquoi l'Union Départementale FO et ses syndicats de personnels de l'Education Nationale, de la Fonction Publique Hospitalière et de ceux de la Fonction Publique Territoriale sont particulièrement inquiets de cette décision de reprise des cours le 11 mai et des conséquences dramatiques que cela peut avoir pour les élèves, les personnels, leurs familles et leurs proches.

D'ailleurs l'Ordre des médecins dénonce dans ce choix « un manque absolu de logique », qui ne pourra qu'aggraver l'épidémie. Même si sans doute par manque de matériel, comme cela a été aussi le cas pour les masques, le président a déclaré que le dépistage de toute la population était un non-sens, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise la mise en place du dépistage systématique pour sortir de la crise sanitaire.

C'est pourquoi nous considérons qu'il y a des préalables intangibles à la reprise des cours.

Cela commence par le dépistage systématique des personnels et des élèves. C'est également la recommandation du CHSCT ministériel de l'Education Nationale qui « *demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.* »

Dans ces conditions de nombreux maires et élus sur le territoire national, avec des étiquettes politiques diverses ou sans étiquette politique, ont déjà pris une position nette en faveur de la protection de la santé de la population en décidant de ne pas rouvrir les écoles. C'est le cas des maires de Cannes, Montpellier, Tulle et de bien d'autres communes tout comme du Conseil Départemental des Bouches du Rhône. D'autres maires du département de l'Eure, avec leurs conseils municipaux, ont d'ores et déjà annoncé qu'ils refusaient de rouvrir leur école le 11 mai faute de garanties suffisantes.

Le président de la région Normandie vient d'annoncer hier qu'il ne rouvrirait pas les lycées des académies de Rouen et de Caen avant les grandes vacances. Cette décision confirme que toute réouverture précipitée pourrait s'accompagner de graves conséquences pour la santé de la population. C'est la décision qui a été prise par nos voisins Anglais, Espagnols et Italiens notamment.

Alors parce que la santé et la vie des enfants ne saurait être mise en péril, parce que les salariés ne veulent pas « *mourir au travail* » ni même être contaminés, parce qu'il en va de la santé de l'ensemble de la population à commencer par celle de nos enfants, nous vous demandons de prendre la décision de ne pas rouvrir les établissements scolaires le 11 mai prochain.

Nous vous demandons également de faire connaître aux pouvoirs publics les préalables à toute reprise d'activité :

- Le dépistage systématique de tous les personnels et des élèves ;
- La mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires (équipements de protection à hauteur des besoins, désinfection totale des locaux, tests quotidiens...).

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger de vive voix sur ce sujet, si vous le souhaitez.

Veuillez agréer Madame, Monsieur le maire, Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'expression de toute notre considération.

David LECOMTE, secrétaire général de l'UDFO27

Thomas DROUET, secrétaire départemental de la FO Hospitaliers 27

Patrick RICHARD, secrétaire départemental de la FO Territoriaux 27

Laurent BAUSSIÈRE, secrétaire départemental de la FNECFPFO27